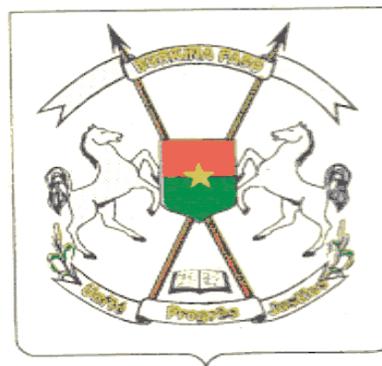


**Ministère de l'Agriculture et des
Aménagements Hydrauliques**

Cabinet

**Secrétariat Permanent de la Coordination
des Politiques Sectorielles Agricoles
(SP/CPSA)**



Note conceptuelle

Pour la formulation du PNSR II

Juin 2016

Table des matières

Introduction	4
I. Création des conditions favorables à la formulation du PNSR.....	6
1.1. Objectif.....	6
1.2. Description des actions, résultats et activités.....	6
II. Amélioration du dialogue et de la participation des acteurs au processus de formulation du PNSR II.....	8
2.1. Objectifs et résultats	10
2.2. Actions identifiées dans cette étape	11
III. Définition des axes stratégiques, programmes et sous-programmes du PNSR II.....	12
3.1. Objectifs	12
3.2. Méthodologie de définition des axes et des programmes	12
3.3. Les actions à mener	13
IV. Processus de planification régionale du PNSR II.....	14
4.1. Objectif de l'étape de la planification régionale du PNSR II	14
4.2. Méthodologie.....	14
4.3. Les actions à développer.....	14
V. Rédaction du PNSR II	15
5.1. Objectifs	15
5.2. Activités à entreprendre.....	15
VI. Restitution, validation et adoption du projet de PNSR II	16
6.1. Objectifs	16
6.2. Actions à entreprendre.....	16
VII. Gouvernance du processus de formulation du PNSR II	17
VIII. Plan d'actions de la note conceptuelle	1
Conclusion.....	1

Sigles et abréviations

AE	: Acteurs étatiques
AGIR	: Alliance globale pour l'initiative résilience
AIC	: Agriculture intelligente face au climat
ANE	: Acteurs non étatiques
CC/PNSR	: Comité de coordination/PNSR
CM	: Conseil des ministres
CNA	: Chambre nationale d'agriculture
CNPD	: Commission nationale de la planification et du développement
COP/PNSR	: Comité d'orientation et de pilotage/PNSR
CPF	: Confédération paysanne du Faso
CR/CPSA	: Comité régional de la coordination des politiques sectorielles agricoles
CTI/PNSR	: Comité technique interministériel/PNSR
DGEP	: Direction générale de l'économie et de la planification
ETN/PNSR	: Equipe technique nationale/PNSR
MAAH	: Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
MEA	: Ministère de l'eau et de l'assainissement
MEEVCC	: Ministère de l'environnement, de l'économie verte et des changements climatiques
MESRSI	: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
MRAH	: Ministère des ressources animales et halieutiques
NASAN	: Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
ODD	: objectifs de développement durable
OMD	: Objectifs de millénaire pour le développement
ONG	: Organisations non gouvernementales
OPA	: Organisations professionnelles agricoles
OSC	: Organisations de la société civile
PAU	: Politique agricole de l'Union
PDDAA	: Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PFC	: Protocole de financement commun
PM	: Premier ministre
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNN	: Politique nationale de la nutrition
PNSR	: Programme national du secteur rural
PRES	: Présidence
PSAN	: Politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PTF	: Partenaires techniques et financiers
SCADD	: Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDR	: Stratégie de développement rural
SG	: Secrétariat général
SGG-CM	: Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des ministres
SP/CPSA	: Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
SPR	: Secteur privé rural
TDR	: Termes de référence

Introduction

Contexte et justification :

En 2003, le Burkina Faso a adopté la Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2015. Cette stratégie a été mise en œuvre en deux phases : sur la période 2003-2010 elle a été opérationnalisée aux moyens de projets et programmes sous-sectoriels et sur la période 2011-2015 par l'élaboration et la mise en œuvre du Programme national du secteur rural (PNSR). Le PNSR constituait par ailleurs le volet rural de la SCADD et une déclinaison pays des politiques agricoles africaines (PDDAA), régionale (ECOWAP) et sous régionale (PAU). Il était en cohérence avec les OMD, la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et l'ensemble des conventions et traités ratifiés par le Burkina Faso à différentes échelles. L'ensemble de ces documents cadre et de planification sont arrivés à échéance en fin 2015.

Déjà en juin 2014, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine réunis à Malabo (Guinée Equatoriale) ont adopté lors de leur session ordinaire deux (2) déclarations qui se rapportent au renouvellement du PDDAA et au programme de transformation agricole et de sécurité alimentaire de l'Afrique au cours de la décennie 2015-2025. La Déclaration de Malabo sur le PDDAA est un engagement à accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Le sommet a doté ainsi le continent d'un nouveau cycle du PDDAA à l'horizon 2025.

En septembre 2015 et se substituant aux OMD arrivés à échéance en fin 2015, les Nations Unies ont adopté les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Les ODD visent le développement du monde en harmonie avec les ressources et la protection de la planète-terre. Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs de développement dont 8 portent spécifiquement sur le secteur rural¹.

A la suite de la décision de l'élaboration du second cycle de la SCADD en février 2015, le SP/CPSA, structure coordinatrice et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNSR, a entrepris l'évaluation de ce Programme et la relecture de la SDR afin de doter le secteur rural d'un nouveau cadre stratégique et d'un référentiel de planification. Cette évaluation a visé à identifier les acquis et les insuffisances du processus de formulation et de mise en œuvre du PNSR mais aussi de sa gouvernance. Elle a également permis d'apprécier les performances enregistrées dans le secteur rural au cours des 5 dernières années et de tirer toutes les leçons pour une meilleure formulation et une bonne mise en œuvre du deuxième cycle du PNSR.

Par ailleurs, le contexte national est marqué par l'adoption prochaine du plan national de développement économique et sociale (PNDES) en qualité de document d'orientation et de politique générale au cours des

-
- ¹ ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ; ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

5 prochaines années d'une part, et l'application progressive du budget programme en mode de planification, de budgétisation et d'opérationnalisation des actions en faveur du monde rural d'autre part.

Lors de la session ordinaire du CTI/PNSR en juin 2016, les acteurs du secteur rural ont validé la SDR à l'horizon 2025, dotant ainsi le secteur de son cadre stratégique pour les 10 prochaines années.

Des questions émergentes dans le secteur rural doivent avoir des réponses dans les documents cadres de planification et de mise en œuvre des actions publiques. Il s'agit notamment de l'employabilité des jeunes et des femmes dans l'agriculture, la prise en compte de la nutrition dans la recherche de la sécurité alimentaire, la transformation agroalimentaire, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la résilience des populations vulnérables et de leur moyen de subsistance, la protection sociale des producteurs et l'assurance agricole, etc.

Plusieurs initiatives en cours au niveau national, régional et continental dont l'initiative AGIR, l'AIC, la NASAN, la PSAN et la PNN contribuent au développement rural et devront être capitalisées dans le PNSR II.

Le secteur rural de par ses domaines d'interventions et la diversité des acteurs reste complexe. A cet effet, la recherche de cohérence et de consensus sur les axes stratégiques et prioritaires, la création de synergie entre les interventions constituent un impératif dans le processus de planification des actions de développement du secteur. Ce contexte justifié a nécessité l'élaboration d'une note conceptuelle pour éclairer le processus global de formulation du PNSR II.

Objectifs de la note conceptuelle

L'objectif global de la note conceptuelle est de définir le cadre global de formulation du PNSR II. De façon spécifique, il s'agit de :

- Mettre en place les organes pilotage et de coordination du processus du PNSR II ;
- Disposer d'une feuille de route pour conduire le processus ;
- Définir les axes stratégiques et les prioritaires du secteur rural ;
- développer la concertation avec l'ensemble des parties prenantes du processus de formulation et de mise en œuvre du PNSR II

La finalité de cette présente note conceptuelle est de disposer d'un projet de programme national du secteur rural sur la période 2016-2020.

Plan de la note conceptuelle

La présente note conceptuelle est structurée comme suit :

- Etape 1 : Création des conditions favorables à la formulation du PNSR II
- Etape 2 : Amélioration du dialogue et de la participation des acteurs au PNSR II
- Etape 3 : Définition des axes stratégique, programmes et sous-programmes du PNSR II
- Etape 4 : Régionalisation du PNSR II
- Etape 5 : Rédaction du PNSR II
- Etape 6 : Restitution, validation et adoption du projet de PNSR II
- Gouvernance du processus de formulation du PNSR II
- Feuille de route du processus de formulation du PNSR II

I. Création des conditions favorables à la formulation du PNSR

La définition des politiques et des stratégies à diverses échelles en faveur du développement rural implique l'élaboration d'un cadre unique et fédérateur de planification des actions pour créer une plus grande synergie entre les interventions dans le secteur. L'élaboration de ce cadre unique de planification vise la mutualisation des ressources, la mise en cohérence des actions, la création de synergie, la facilitation de la coordination, du suivi et la capitalisation des performances du secteur. Ce qui passe par la mise en œuvre de plusieurs actions organisées en étapes du processus parmi lesquelles, la création des conditions favorables pour la formulation du PNSR II.

1.1. Objectif

L'objectif général de cette première étape est d'assurer le succès de la formulation du PNSR II. De façon spécifique, il s'agit dans ce processus de formulation du PNSR II de:

- susciter l'engagement politique des autorités en charge du secteur rural ;
- mobiliser les ressources financières nécessaires auprès des partenaires au développement ;
- mettre en place les organes de pilotage et de coordination;
- mettre en place l'équipe technique nationale de formulation du PNSR II ;
- constituer un pool d'experts pour la facilitation du processus du PNSR II.

1.2. Description des actions, résultats et activités

La présente étape est structurée en 4 actions à savoir:

1. Information/sensibilisation des autorités des ministères en charge du développement rural et les PTF
2. constitution d'un panier commun de financement de la feuille de route du PNSR II ;
3. mise en place des organes de pilotage, de coordination et de l'ETN/PNSR II
4. organisation d'un atelier de démarrage des travaux de formulation du PNSR II.

Action 1 : information/sensibilisation des autorités des ministères en charge du développement rural et les PTF

Cette action vise trois objectifs spécifiques à savoir (i) informer les autorités des ministères du développement rural sur la pertinence de l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau cycle du PNSR, (ii) susciter l'adhésion des PTF au processus, (iii) présenter et recueillir les orientations sur la note de cadrage et la feuille de route et (iv) avoir l'engagement politique et personnel des autorités au processus de PNSR II. Les résultats escomptés sont : (i) l'engagement politique des autorités des ministères du secteur rural au processus de formulation du PNSR II est effectif, (ii) l'adhésion des PTF, des ANE et des acteurs régionaux du secteur rural au processus de formulation du PNSR II est effective.

Les activités identifiées dans cette action sont déclinées dans le tableau ci-après :

Action 1 : Sensibilisation/ information des autorités des ministères en charge du développement rural	Résultat 1.1 : l'engagement politique des autorités des ministères du secteur rural au processus de formulation du PNSR II est effectif	<u>Activité 1.1.1</u> : élaborer une note d'information au profit des autorités du secteur rural <u>Activité 1.1.2</u> : valider à l'interne (au SP/CPSA) la note d'informations <u>Activité 1.1.3</u> : demander des audiences auprès des ministères du secteur rural et leur envoyer en avance la note d'information; <u>Activité 1.1.4</u> : honorer les audiences de la présence effective du SP et des chefs de départements <u>Activité 1.1.5</u> : faire désigner un conseiller technique par ministères pour le suivi du processus de cabinet des ministères en charge du secteur rural ; <u>Activité 1.1.6</u> : présenter le processus aux différents cadres de concertations dont les conseils de cabinet des ministères en charge du secteur rural ; <u>Activité 1.1.7</u> : développer une stratégie de communication et de restitution de la mise en œuvre du processus aux autorités (pour les inciter en a parlé chaque fois que le besoin se fera sentir) <u>Activité 1.1.8</u> : élaborer une lettre à la signature du ministre en charge de l'agriculture pour la participation du SP/CPSA aux cadres de rencontres (Conseil de cabinet en occurrence) des ministères de soutien au secteur rural pour une sensibilisation sur le processus du PNSR II. <u>Activité 1.1.9</u> : participer effectivement aux cadres de rencontres (Conseil de cabinet en occurrence) des ministères de soutien au secteur rural pour une sensibilisation sur le processus du PNSR II.
	Résultat 1.2 : l'adhésion des PTF et des ANE du secteur rural au processus de formulation du PNSR II est effective	<u>Activité 1.2.1</u> : organiser une rencontre d'information et d'échange des documents de base avec les PTF (mettre à profit leur cadre de concertation et les approches individuelles) <u>Activité 1.2.2</u> : organiser une rencontre d'échange et de partage des documents de base avec les ANE sous forme d'atelier <u>Activité 1.2.3</u> : organiser une rencontre d'échange et de partage des documents de base avec les acteurs régionaux sous forme d'atelier

NB : L'activité 1.2.3, mentionnée à ce niveau à titre indicatif, sera réalisée au début du processus de planification régionale du PNSR II.

Action 2 : Constitution d'un panier commun de financement de la feuille de route du PNSR II

Cette action a pour objectif de mobiliser les ressources nécessaires pour financer la feuille de route du processus de formulation du PNSR II par la création d'un PFC. Les résultats attendus dans cette action sont : (i) le protocole de financement commun et le manuel de procédures administratives et comptables pour la gestion du PFC sont élaborés, (ii) le protocole de financement commun est signé par les contributeurs et le manuel est validé, (iii) le panier commun est effectivement alimenté par les contributeurs.

Les activités prévues pour cette action sont consignées

Action 2 : Constitution d'un panier commun de financement de la feuille de route du PNSR II	Résultat 2.1 : le protocole de financement commun et le manuel de procédures administratives et comptables pour la gestion du PFC sont élaborés	<u>Activité 2.1.1</u> : faire le plaidoyer et le lobbying pour l'adhésion des PTF au PFC en sensibilisant au mieux le chef de file <u>Activité 2.1.2</u> : élaborer le protocole de financement commun et le manuel de procédures administratives et comptables du PNSR 2011-2015 en l'adaptant au contexte actuel <u>Activité 2.1.3</u> : valider à l'interne (au sein du SP/CPSA) ces deux documents ; <u>Activité 2.1.4</u> : partager ces documents avec les autorités des ministères et des contributeurs identifiés <u>Activité 2.1.5</u> : élaborer au besoin des requêtes de financement à l'endroit des PTF spécifiques
	Résultat 2.2 : le protocole de financement commun est signé par les contributeurs et le manuel est validé	<u>Activité 2.2.1</u> : organiser une séance de travail entre les autorités et les PTF clés pour la négociation du panier commun de financement de la feuille de route du PNSR II (identification des contributeurs au PFC); <u>Activité 2.2.2</u> : faire le plaidoyer auprès du ministre en charge de finances pour la mobilisation de la contrepartie nationale du PFC ; <u>Activité 2.2.3</u> : organiser une rencontre de validation et de signature du PFC y compris le manuel de procédures entre les autorités des ministères du secteur rural et les PTF <u>Activité 2.2.4</u> : mettre en place un comité conjoint de suivi de la mise en œuvre du protocole ; <u>Activité 2.2.5</u> : suivre la mise en œuvre du protocole
	Résultat 2.3 : le panier commun est effectivement alimenté par les contributeurs	<u>Activité 2.3.1</u> : mettre à niveau la comptabilité du SP/CPSA sur le manuel de procédures <u>Activité 2.3.2</u> : renforcer le plaidoyer pour une dotation conséquente du panier par les contributeurs y compris l'Etat <u>Activité 2.3.3</u> : élaborer et mettre un plan de passation des marchés de la feuille de route

Action 3 : Mise en place des organes de pilotage, de coordination, de l'ETN/PNSR II et du pool d'experts

Cette action a pour objectif la mise en place des organes et des instances pour la formulation et la mise en œuvre du PNSR II². Il s'agira de prendre les actes administratifs nécessaires pour définir le cadrage global du processus de formulation et de mise en œuvre du PNSR II. Elle vise également à mobiliser des expertises pour appuyer l'ETN/PNSR II, à apporter des réponses aux questions spécifiques sous-sectorielles et à améliorer la qualité de la participation des ANE et des régionaux au processus de formulation du PNSR II. Les résultats visés par cette action sont (i) les organes de pilotage et de coordination du PNSR II sont mis en place, (ii) une ETN/PNSR II et un pool d'experts sont constitués.

Les activités définies dans cette action sont consignées dans :

Action 3 : Mise en place des organes de pilotage, de coordination, de l'ETN/PNSR II et du pool d'experts	Résultat 3.1 : les organes de pilotage et de coordination du processus sont mis en place	<u>Activité 3.1.1.</u> : Prendre des décrets/arrêtés pour la mise en place des organes de pilotage et de coordination du PNSR II (Se référer aux anciens organes : COP/PNSR, du CTI/PNSR et du CC/PNSR), <u>Activité 3.1.2.</u> : valider à l'interne (au sein du SP/CPSA) les textes relus sur les organes ; <u>Activité 3.1.3.</u> : faire signer les nouveaux décrets/arrêtés par les autorités compétentes
	Résultat 3.2 : une ETN/PNSR II et un pool d'expert sont mis en place	<u>Activité 3.2.1.</u> : élaborer une lettre de désignation des représentations des structures et organisations membres de l'ETN/PNSR II <u>Activité 3.2.2.</u> : élaborer la note de service du SG-Agriculture et l'arrêté conjoint de mise en place de l'ETN/PNSR II <u>Activité 3.2.3.</u> : faire signer l'arrêté conjoint de mise en place de l'ETN/PNSR II par les ministres du secteur rural <u>Activité 3.2.4.</u> : recruter un pool d'experts pour la facilitation du processus du PNSR II et l'accompagnement des ANE et des acteurs régionaux dont un facilitateur général de la régionalisation et des facilitateurs régionaux

Action 4 : Organisation de l'atelier de démarrage des travaux de formulation du PNSR II

Cette action est la concrétisation de l'engagement des autorités des ministères en charge du secteur rural, l'adhésion des PTF, des ANE et des acteurs régionaux au processus de formulation du PNSR II. En outre, elle vient couronner cette première étape du processus et vise à officialiser le processus de formulation. La mise en œuvre de l'action 4 devrait permettre d'atteindre les deux résultats suivants (i) le Conseil des Ministres est informé sur le processus de formulation du PNSR II ; (ii) un atelier de démarrage des travaux de formulation du PNSR II est organisé. Les activités de cette action sont inscrites dans le tableau suivant :

Action 4 : Organisation de l'atelier de démarrage des travaux de formulation du PNSR II	Résultat 4.1 : le Conseil des Ministres est informé sur le processus de formulation du PNSR II	<u>Activité 4.1.1.</u> : élaborer une communication orale en Conseil des Ministres pour l'informer du processus d'élaboration du PNSR II <u>Activité 4.1.2.</u> : demander une audience auprès du ministre de l'agriculture pour porter la communication orale <u>Activité 4.1.3.</u> : élaborer et faire signer une lettre pour la transmission des TDR et outils de planification et d'échanges pour les concertations à venir avec les ministères de soutien
	Résultat 4.2 : un atelier de démarrage des travaux de formulation du PNSR II est organisé	<u>Activité 4.2.1.</u> : élaborer les TDR et les lettres d'invitation de l'atelier de démarrage <u>Activité 4.2.2.</u> : demander une audience auprès du ministre de l'agriculture pour la programmation de l'atelier et l'invitation des autres ministres et des PFT <u>Activité 4.2.3.</u> : organiser un atelier de lancement officiel

II. Amélioration du dialogue et de la participation des acteurs au processus de formulation du PNSR II

Plusieurs groupes d'acteurs interviennent dans le secteur rural parmi lesquels des acteurs directs étatiques (MAAH, MRAH, MEEVCC, MEA, MESRSI), non étatiques (secteurs privés rural, OSC, OPA) et les collectivités territoriales

² En attendant la mise en place de ces organes et instances, ceux mis en place dans le cadre du PNSR demeurent.

(Conseils municipaux et conseils régionaux). Les acteurs indirects sont constitués principalement des ministères de soutien au développement du secteur rural (Cf. encadré 1).

Encadré 1

Les Ministères ciblés sont :

- Ministère de l'économie, des finances et du développement pour le financement public du PNSR, la planification et l'aménagement au profit du secteur rural;
- Ministère des infrastructures pour le désenclavement des zones de production et le développement des transports ruraux de même que la communication;
- Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat pour soutenir la transformation et la recherche de déboucher pour les produits agricoles;
- Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle pour renforcer la qualité des ressources humaines et créer des opportunités d'emplois à travers la formation et la professionnalisation des acteurs des différents maillons des filières agro sylvo pastorale halieutique et faunique
- Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille pour garantir l'équité dans la mise en œuvre du programme via une meilleure prise en compte du genre dans la planification et la mise en œuvre des actions ;
- Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières pour soutenir le développement des unités modernes de transformation à travers un meilleur accès à l'énergie;
- Le Ministère de la santé pour la prise en compte des aspects de nutrition dans l'atteinte de la sécurité alimentaire ;
- Le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure pour une meilleure mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural et la sécurité des personnes et des biens
- Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation pour le développement de l'alphabétisation fonctionnelle au profit des producteurs;
- Ministère de la communication et des relations avec le parlement pour la vulgarisation des outils de production et un meilleur accès aux marchés.

L'étude d'identification du rôle des acteurs non étatiques dans la formulation et la mise en œuvre du PNSR montre que ces derniers devraient intervenir dans (i) le dialogue politique, (ii) le pilotage du PNSR, (iii) la coordination de la mise en œuvre et (iii) le suivi évaluation et contrôle. L'évaluation du mécanisme de gouvernance du PNSR en 2015 a fait ressortir certaines insuffisances en matière de participation des acteurs au processus en termes de qualité de la représentation des ANE et de contribution au processus. Pour lever ces contraintes et améliorer le dialogue et la participation des ANE, le processus de PNSR II prévoit la création de cadres de concertation au sein de ces groupes d'acteurs

Cette même évaluation a relevé un déficit de collaboration avec les ministères de soutien au secteur rural. Pour assurer une meilleure contribution de ces ministères à l'atteinte des objectifs du développement rural, le processus d'élaboration du PNSR II prévoit une dynamique de concertation soutenue avec ces derniers.

2.1. Objectifs et résultats

L'objectif global est d'assurer une synergie d'actions et une cohérence des interventions par l'amélioration de la concertation avec les différents acteurs (ANE, ministères de soutien).

Il s'agit plus spécifiquement :

- Améliorer la qualité de la participation et de la représentation des ANE dans le processus ;

- Renforcer la collaboration avec les ministères de soutien au secteur rural pour faciliter l'atteinte des objectifs de développement rural
- Créer une plus grande synergie dans les interventions publiques en faveur du secteur rural

En somme, ces concertations devront permettre d'une part de s'assurer que les politiques et programmes des secteurs de soutien prennent en compte les attentes du secteur rural et le cas échéant les corriger et d'autre part prendre en compte les besoins des secteurs de soutien dans le PNSR. En outre, elles devront permettre d'améliorer le dialogue interne aux groupes d'acteurs et améliorer leurs contributions au processus.

2.2. Actions identifiées dans cette étape

Deux principales actions seront développées dans cette étape à savoir (i) l'amélioration du dialogue et de la participation des ANE et (ii) la création de synergie avec les ministères de soutien au secteur rural.

La mise en œuvre de l'action visant l'amélioration du dialogue et de la participation des ANE devrait permettre d'atteindre trois principaux résultats :

- Des représentants des différents groupes d'acteurs sont désignés de façon consensuelle ;
- La contribution des représentants au processus est améliorée ;
- La concertation au sein des différents groupes d'acteurs sont développés

La création de synergie avec les ministères de soutien au secteur rural vise une meilleure connaissance mutuelle des attentes et de leur prise en compte dans les planifications sectorielles. Il s'agira d'identifier, d'articuler, de capitaliser les actions spécifiques des ministères de soutien au secteur rural.

Le processus verra la réalisation de plusieurs actions/activités qui sont consignées dans le tableau ci-après :

Actions	Résultats	Activités
Action 1 : Amélioration du dialogue et de la participation des ANE	Résultat 1: Des représentants des différents groupes d'acteurs sont désignés de façon consensuelle	<u>Activité 1.1 :</u> Elaborer des termes de références définissant les conditions de représentation des acteurs dans le processus
		<u>Activité 1.2 :</u> Identifier l'ensemble des groupes acteurs (OPA, SPR, ONG et Associations)
		<u>Activité 1.3 :</u> Organiser une rencontre par groupe d'acteurs pour la désignation des représentants
	Résultat 2: La contribution des représentants au processus est améliorée	<u>Activité 2.1 :</u> Recruter des facilitateurs pour accompagner chaque groupe d'acteurs
		<u>Activité 2.2 :</u> Actualiser les textes des organes du PNSR pour augmenter et harmoniser le nombre de représentants par collège d'acteurs
		<u>Activité 2.3 :</u> Organiser quatre (04) ateliers internes de deux (02) jours pour l'identification des priorités de chaque collège (CPF, OSC, SPR, CNA)
		<u>Activité 2.4 :</u> Appuyer la tenue de deux rencontres de concertation en prélude des sessions d'examen des drafts du PNSR II et pour chaque collège
	Résultat 3: La concertation au sein des différents groupes d'acteurs est développée	<u>Activité 3.1 :</u> Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre de concertation entre les différents collèges constituant les ANE
		<u>Activité 3.2 :</u> rédiger et diffuser régulièrement une fiche technique d'information sur le processus d'élaboration du PNSR
Action 2 : Création de synergie	Résultat 1: une meilleure connaissance mutuelle des attentes et	<u>Activité 1.1 :</u> Elaborer les TDR et les outils d'expressions des attentes
		<u>Activité 1.2 :</u> organiser des rencontres bilatérales de concertation avec chaque ministère de soutien

avec les ministères de soutien au secteur rural	de leur prise en compte dans les planifications sectorielles	<u>Activité 1.3</u> : organiser un atelier synthèse de concertation avec les ministères de soutien
---	--	--

III. Définition des axes stratégiques, programmes et sous-programmes du PNSR II

Au cours des dix dernières années, plusieurs initiatives ont été développées par l'Etat et ses partenaires au développement en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations rurales. Des résultats demeurent mitigés et les défis à relever pour le développement du secteur sont énormes. Dans le but de centrer les efforts sur les questions urgentes et structurelles pour un développement du secteur rural en harmonie avec la gestion durable des ressources naturelles, la définition des axes stratégiques s'avère nécessaire. Cette définition implique une bonne méthodologie de planification stratégique et opérationnelle pour une meilleure contribution du secteur à l'implémentation de stratégies « gagnantes ».

3.1. Objectifs

L'objectif global de cette étape est de définir les axes stratégiques d'intervention d'une nouvelle phase du PNSR ainsi que les programmes ministériels à déployer dans le domaine en tenant compte des défis et enjeux liés au développement rural. Ces axes stratégiques et programmes ministériels serviront de plateforme de développement des actions à conduire dans le cadre de la nouvelle phase du PNSR.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Faire un diagnostic approfondi participatif du secteur rural ;
- Dégager les contraintes majeures qui limitent les performances du secteur ;
- Fixer des orientations prioritaires, en termes d'axes stratégiques de développement, pour la formulation d'une nouvelle phase du PNSR ;
- Proposer des programmes cohérents au niveau ministériel s'inscrivant dans les axes stratégiques définis.

3.2. Méthodologie de définition des axes et des programmes

L'identification des axes stratégiques et des programmes ministériels du PNSR II respectera les étapes cruciales de la démarche de planification stratégique. La planification stratégique entrant dans le cadre de la nouvelle phase du PNSR tiendra compte du passé, des facteurs internes et externes et fera des projections en prenant en compte ce qui a déjà été accompli dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du PNSR. La fixation des axes stratégiques à mettre en œuvre tiendra compte de la mission du secteur, de sa vision, de ses objectifs et des résultats recherchés.

Les axes stratégiques du PNSR II seront définis lors de la revue du secteur rural. Cette revue définira les axes d'orientation du PNSR II pour les cinq prochaines années, sur la base du diagnostic établi. Elle devrait instaurer un dialogue entre les représentants des groupes d'acteurs du secteur rural en vue d'un consensus sur les priorités et les orientations du développement du secteur rural d'une part et formuler des mesures d'accompagnement pour le succès de l'élaboration et la mise en œuvre du PNSR II d'autre part. Les axes stratégiques à définir devront s'inscrire complètement dans les objectifs du Programme national de développement économique et social (PNDES), dont ils devront concourir à la réalisation de l'objectif spécifique relatif au domaine du secteur rural.

Quant à la définition des programmes au niveau ministériel, elle devra épouser parfaitement le champ d'intervention des ministères du secteur rural tout en permettant d'analyser la cohérence générale des actions qui les composent et d'apprécier le rattachement des services administratifs aux programmes et actions définis. Les programmes ministériels à définir devront ainsi couvrir totalement les missions dévolues à chaque département ministériel du secteur rural, conformément au décret n°2016-006 /PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement. L'ensemble des programmes ministériels devront concourir à l'atteinte de l'objectif global du PNSR.

La définition des programmes au niveau ministériel se basera sur les résultats des revues de programmes réalisées en début 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'implantation du budget programme au Burkina Faso. Elle se fera au niveau de chaque ministère, sur la base du rapport de définition des axes stratégiques lors de la revue sectorielle. Les ministères veilleront à indiquer l'axe stratégique de rattachement des programmes qu'ils définiront avec une identification précise des actions par programme défini ainsi que le rattachement des différentes directions. Les travaux d'identification des programmes des ministères seront ensuite transmis au SP/CPSA, qui organisera une rencontre de travail pour la validation des programmes proposés après leur compilation.

3.3. Les actions à mener

Les principales actions à mener pour la définition des axes stratégiques et des programmes ministériels vont consister aux points ci-après indiqués dans le tableau suivant :

Actions	Résultats	Activités
Action 1 : Elaboration des documents préparatoires de la revue sectorielle	Résultat 1 : Projets de documents de la revue sectorielle finalisés	<u>Activité 1.1 :</u> faire un diagnostic participatif du secteur rural <u>Activité 1.2 :</u> faire le point du niveau de mise en œuvre des mesures et indicateurs du PNSR <u>Activité 1.3 :</u> Elaborer une note technique des défis et enjeux du secteur rural <u>Activité 1.4 :</u> Elaborer un document synthèse des perspectives et initiatives nationales, régionales et internationales dans le domaine du secteur rural <u>Activité 1.5 :</u> élaborer un projet de document des axes stratégiques et des programmes de développement du secteur rural
Action 2 : Organisation de la revue sectorielle	Résultat 2 : Axes stratégiques du PNSR II clairement identifiés et validés	<u>Activité 2.1 :</u> Identifier les principaux acteurs de la revue <u>Activité 2.2 :</u> Elaborer les termes de références pour la revue <u>Activité 2.3 :</u> Tenir la revue du secteur rural <u>Activité 2.4 :</u> élaborer et valider le rapport de synthèse de la revue
Action 3 : Organisation d'ateliers ministériels d'identification des programmes	Résultat 3 : les programmes ministériels sont clairement définis en cohérence avec les axes stratégiques retenus	<u>Activité 3.1 :</u> élaborer des TDR type pour la conduite des travaux au niveau des ministères <u>Activité 3.2 :</u> Tenir les ateliers ministériels <u>Activité 3.3 :</u> rédiger un document synthèse des programmes retenus au niveau ministériel
Action 4 : Préparation de la maquette globale des programmes ministériels du secteur rural	Résultat 4 : Projet de maquette globale des programmes ministériels du secteur rural élaboré	<u>Activité 4.1 :</u> Compiler et analyser les différents programmes proposés par les ministères <u>Activité 4.2 :</u> Elaborer la maquette globale des programmes ministériels du secteur rural <u>Activité 4.3 :</u> tenir une rencontre de validation de la maquette globale des programmes du secteur rural

IV. Processus de planification régionale du PNSR II

Le PNSR 2011-2015, bâti sur les missions et attributions des Ministères en charge du secteur rural, a été formulé à partir du niveau central avant d'être présenté au niveau régional pour solliciter la contribution des acteurs. L'une des insuffisances du PNSR a été le manque de désagrégation des résultats par type d'acteurs et par zone d'exécution (région, province, etc.). Cette situation a été exacerbée par une faible appropriation du PNSR par les acteurs régionaux. Toutes choses qui n'ont pas permis une lisibilité des efforts de réalisation des différents groupes d'acteurs dans la mise en œuvre du PNSR.

Le processus de décentralisation entamé depuis une dizaine d'années ainsi que la nécessité pour chaque région de valoriser ses potentialités de développement rural commandent une promotion des filières ASPHF dans le sens de la spécialisation régionale. Si fait, le PNSR II fera de la planification régionale du PNSR II un principe et une étape importante dans son processus de formulation. Ce processus de planification régionale du PNSR II devrait responsabiliser et renforcer l'implication des acteurs régionaux dans l'opérationnalisation du PNSR II.

4.1. Objectif de l'étape de la planification régionale du PNSR II

L'objectif général de cette étape est de doter chaque région d'un plan opérationnel entrant dans le cadre du PNSR II. Les objectifs spécifiques sont :

- améliorer la participation des groupes d'acteurs dans la formulation du PNSR II ;
- assurer la prise en compte des priorités des régions dans le PNSR II ;
- assurer la cohérence et l'harmonisation des interventions en matière de développement rural dans les régions ;
- améliorer la planification et le suivi évaluation des interventions dans le secteur rural au niveau régional.

Le principal résultat attendu de cette étape est de disposer de plans régionaux opérationnels du PNSR II en prenant en compte les interventions des autres acteurs de développement (identifier, articuler, capitaliser les actions spécifiques des ONG et associations ainsi que des projets et programmes de développement).

4.2. Méthodologie

La prise en compte de la planification régionale dans le processus de formulation du PNSR II étant une nouvelle approche, elle nécessite la mise en place d'outils de planification et de programmation devant être testés et validés. Pour ce faire, trois régions à savoir l'Est, le Nord et le Sahel ont été identifiées pour tester les outils et éventuellement anticiper sur les contraintes.

Dans l'exercice de la planification régionale effective du PNSR, un consultant sera recruté pour servir de facilitateur et de veille pour le processus d'élaboration des plans régionaux opérationnels. Ce dernier viendra en appui à treize (13) facilitateurs régionaux chargés d'accompagner les acteurs régionaux pour leurs planifications.

Les axes stratégiques issus de la revue du secteur rural constitueront les bases d'identification des actions au niveau régional. Les actions identifiées au niveau régional seront consolidées au niveau des planifications ministérielles dans les programmes qui conviennent. A l'issue des planifications sectorielles, les propositions d'actions retenues ou ajustées au niveau central seront restituées aux régions pour constituer le plan régional opérationnel du PNSR II.

4.3. Les actions à développer

La planification régionale du PNSR II se fera suivant les étapes consignées dans le tableau ci-dessous :

Actions	Résultats	Activités
Action 1 : Sensibilisation des acteurs régionaux au processus d'élaboration des plans opérationnels du PNSR II	Résultat : Les groupes d'acteurs régionaux se sont approprié le processus	<u>Activité 1.1 :</u> Elaborer les termes de référence pour le recrutement des facilitateurs (principal et régionaux)
		<u>Activité 1.2 :</u> Recruter le facilitateur principal et facilitateurs régionaux
		<u>Activité 1.3:</u> Tenir un atelier d'information sur le processus dans chaque région
Action 2 : Planification, programmation au niveau régional	Résultat : Les plans régionaux opérationnels sont réalisés validés	<u>Activité 1.1:</u> élaborer les outils tests d'élaboration des plans <u>Activité 1.2:</u> organiser un atelier de planification/ programmation dans les 3 régions tests <u>Activité 1.3:</u> Evaluer et valider les outils tests <u>Activité 1.4:</u> organiser un atelier de planification/ programmation dans les 10 autres régions <u>Activité 1.5:</u> Tenir des ateliers de restitution régionale

V. Rédaction du PNSR II

La rédaction du PNSR II se fera suivant un processus participatif et mettra à contribution les différents acteurs du secteur rural. Elle se fera conformément au guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles (DGEP, 2010) et capitalisera l'ensemble des résultats obtenus dans des différentes étapes ci-dessus développées dans la présente note conceptuelle. L'ETN/PNSR II assurera cette étape avec le concours du facilitateur général du processus PNSR II et l'appui des personnes ressources.

5.1. Objectifs

L'objectif global de cette étape est de disposer d'un projet de document de PNSR II prenant en compte l'ensemble des priorités de développement pour la période 2016-2020. De façon spécifique, il s'agit de concevoir le PNSR II conformément au canevas de formulation des politiques sectorielles avec les résultats des étapes précédentes. Le document fera ressortir les principaux éléments suivants :

- le diagnostic du secteur ;
- la vision et les objectifs
- les priorités et les axes stratégiques de développement du secteur rural
- le plan de financement du PNSR (budget, gap, stratégie de financement)
- les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PNSR II;
- l'analyse des facteurs de risques et l'identification des mesures d'atténuation ;

5.2. Activités à entreprendre

Trois principales activités caractérisent cette étape :

- Organiser les sessions de travail de l'ETN/PNSR II
- Organiser les sessions de l'organe de validation interne
- produire le projet de document du PNSR II

Actions	Résultats	Activités
Action :	Résultat 1:	<u>Activité 1.1 :</u> organiser des sessions de l'ETN/PNSR II

Actions	Résultats	Activités
Rédaction du projet de PNSR II	Le projet de document du PNSR II est disponible	<u>Activité 1.2</u> : organiser des sessions de l'organe de validation interne
		<u>Activité 1.3</u> : produire le projet de document du PNSR II

VI. Restitution, validation et adoption du projet de PNSR II

Pour conférer au PNSR II son caractère légitime et institutionnel, le document devra faire l'objet de restitution aux acteurs, de validation par les organes statutaires du PNSR et d'adoption par le Conseil des Ministres.

6.1. Objectifs

L'objectif global de cette étape est de disposer d'un document de PNSR. De manière spécifique, il s'agit de:

- procéder à la restitution du projet de PNSR II auprès des acteurs du secteur tant au niveau central qu'au niveau déconcentré
- procéder à la validation du projet de PNSR II par les organes statutaires (organes mis en place dans le cadre du PNSR II)
- soumettre le document de PNSR II à l'approbation du Conseil de Ministres

6.2. Actions à entreprendre

Cette dernière étape comporte les actions et activités consignées dans le tableau suivant :

Actions	Résultats	Activités
Action 1 : Processus de restitution et de validation du projet de PNSR II	Résultat 1: Le projet de PNSR II est approprié par les acteurs	<u>Activité 1.1</u> : organiser des ateliers de restitution au niveau central par groupes d'acteurs (AE, ANE, PTF)
		<u>Activité 1.2</u> : organiser des ateliers de restitution au niveau régional (sessions du CR/CPSA)
	Résultat 2: Le PNSR II est validé	<u>Activité 2.1</u> : Prendre en compte les amendements des ateliers de restitution (Projet de PNSR II amendé)
		<u>Activité 2.2</u> : organiser des sessions des organes statutaires de validation du projet de PNSR II
		<u>Activité 2.3</u> : Prendre en compte les amendements des organes de validation du PNSR II (PNSR II validé)
		<u>Activité 2.4</u> : Soumettre le document au visa de la Commission nationale de la planification et du développement (CNPD)
Action 2: Processus d'adoption du PNSR II	Résultat 3: Le PNSR II est adopté	<u>Activité 3.1</u> : élaborer le rapport en conseil de ministre
		<u>Activité 3.2</u> : Soumettre le PNSR II à l'approbation du CM (PNSR II adopté)

VII. Gouvernance du processus de formulation du PNSR II

Le processus de formulation du PNSR II se fera sous la coordination et le leadership du Secrétaire Permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles. Le processus de formulation met en profil une équipe technique nationale (ETN/PNSR II) composé des acteurs publics (SP/CPSA, ministères en charge du développement rural, MINEFID, ministère en charge de la promotion de la femme, ministère en charge de la jeunesse) et d'acteurs non étatiques (OSC, Secteur Privé Rural, OPA). Cette équipe est chargée de la rédaction du projet de PNSR II avec l'appui de facilitateurs. Les résultats des différents travaux seront validés par l'organe statutaire de validation du PNSR. Un secrétariat technique sera mis en place pour la conception des documents préparatoires des différentes sessions de l'ETN/PNSR et des autres organes statutaires du PNSR.

Conclusion

Le processus de formulation du PNSR II comporte une innovation majeure en ce sens qu'il intègre la régionalisation de la planification en tenant compte de la spécificité de chaque région du pays en matière de potentialités et de contraintes en matière de développement rural.

La présente note conceptuelle qui décrit et propose de façon détaillée les sept (06) étapes du processus de formulation du PNSR II est un outil de pilotage de ce processus. Pour ce faire, il est nécessaire que le SP/CPSA puisse s'approprier de son contenu et s'attacher à la mobilisation des ressources indispensables à sa mise en œuvre.

Le défi majeur demeure la mobilisation des différentes parties prenantes au processus afin que chacun puisse assumer convenablement ses responsabilités et faciliter la tâche au SP/CPSA, cheville ouvrière dans la mise en œuvre des activités de la feuille de route.

Ne disposant que le deuxième semestre de l'année 2016 pour la conduite des travaux de formulation l'engagement de tous les acteurs reste essentiel pour que ce délai puisse être respecté. Il conviendrait donc que le lancement de la formulation puisse se faire dans de meilleures échéances.